

choisir un placement en NZD


/ simplement

Afin d'apporter une certaine diversification à votre portefeuille de placements, vous envisagez peut-être d'investir dans une monnaie autre que l'euro, comme le dollar néo-zélandais.

AXA vous propose optinote new zealand 2 – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en dollars néo-zélandais (NZD).

Cette obligation, dénommée ci-après optinote new zealand 2, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.

Optinote new zealand 2 verse, six années d'affilée, un coupon brut de 4% en dollars néo-zélandais. En raison des fluctuations des cours de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que le coupon brut correspondant payé en NZD.

À l'échéance finale, c.-à-d. le 24 juillet 2021, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sauf en cas de défaut, par exemple en cas de faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.

Investir dans des devises telles que le dollar néo-zélandais peut être une alternative intéressante si, comme investisseur, vous disposez de suffisamment de connaissances pour pouvoir évaluer, au regard de votre situation financière, les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument. Concrètement, cela signifie que des notions comme les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement l'EUR/NZD.



six années d'affilée, un coupon brut de 4%, payable en dollars néo-zélandais

Si vous investissez dans optinote new zealand 2, **vous avez droit, pendant six ans, à un coupon annuel brut de 4%**. Ce coupon est payé en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, ceci correspond à un rendement actuariel brut de 3,68% en dollars néo-zélandais (max. 1,7% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier). Le rendement actuariel net est de 2,69% en NZD (après déduction d'un maximum de 1,7% de frais de souscription et de 25% de précompte mobilier).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur la base du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le montant du coupon brut en euros peut être supérieur ou inférieur à 4%, et qu'il peut varier d'année en année.

Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. À la date de lancement de la période de souscription, soit le 18 mai 2015, il s'élève à 25%. Ce précompte mobilier est libératoire. Cette fiscalité est susceptible d'éventuels changements dans le futur.

et votre capital ?

Optinote new zealand 2 vous donne droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut, par exemple une faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Si, à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en dollars néo-zélandais mais plutôt convertir votre capital en euros, la conversion se fera alors sur la base du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. En fonction du taux de change en vigueur entre les deux devises à ce moment-là, le montant que vous recevez en euros peut être supérieur ou inférieur à votre capital initial investi.

Si vous voulez éviter que le cours de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut alors vous proposer une solution. Il en va d'ailleurs de même pour la conversion des coupons annuels.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DE L'EUR/NZD

05/05/2010 - 05/05/2015



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future du dollar néo-zélandais. Vous pouvez suivre l'évolution de ce taux dans la presse financière. Pour information, au 05/05/2015, le cours du change valait 1 EUR = 1,4799 NZD, 1 NZD = 0,6757 EUR.

Au 05/05/2015, 1 euro valait 1,4799 NZD. Pour pouvoir obtenir une coupure de 2.000 NZD à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment 1.351,44 euros (avant frais). Si à l'échéance, la valeur du dollar néo-zélandais a augmenté de 10% par rapport à l'euro (à 1,3454 NZD pour 1 euro), vous recevrez alors 1.486,59 euros pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre capital en euros aura par conséquent augmenté de 10%. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur du dollar néo-zélandais a diminué de 10% par rapport à l'euro (à 1,6443 NZD pour 1 euro), vous recevrez alors pour votre coupure de 2.000 NZD, seulement 1.216,30 euros. Vous réaliserez alors une moins-value de 10% sur la devise.



pourquoi un placement en dollars néo-zélandais ?

L'économie néo-zélandaise jouit d'une réputation de stabilité et de croissance. En 2014, cette dernière s'élevait à 3,3% et les prévisions prouvent que cette économie a encore du potentiel. En 2015, la croissance économique attendue devrait s'élever à 3%.

Ces dernières années, le taux de chômage a baissé de 7% en 2012 à 5,7% en 2014. Cette baisse, combinée à une augmentation de la productivité générale, a eu un effet positif sur l'économie. Par ailleurs, la forte baisse du prix du pétrole a renforcé le pouvoir d'achat des ménages tout en réduisant les frais des entreprises, ce qui constitue aussi un stimulant positif pour l'économie.

La Nouvelle-Zélande est une économie fortement axée sur les exportations. Les soubresauts qu'a connus l'économie chinoise, le principal partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande, pourraient par conséquent avoir des conséquences négatives. Par ailleurs, des conditions climatiques défavorables et la poursuite de la baisse des prix des produits laitiers pourraient également constituer un frein à la croissance économique.

Une inflation mondiale faible et une baisse du prix du pétrole ont entraîné une baisse de l'inflation à seulement 0,8% en Nouvelle-Zélande. Lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la banque nationale néo-zélandaise (RBNZ) a cependant décidé de ne pas ajuster les taux d'intérêt qui se situent actuellement à 3,5% (la dernière révision date de juillet 2014) et il semblerait que ceux-ci ne devraient subir aucune modification en 2015. Le dollar néo-zélandais a augmenté de près de 20% depuis janvier 2014. Selon la RBNZ, la devise est toutefois surévaluée et une correction n'est pas à exclure.

Investir dans le dollar néo-zélandais peut s'avérer une source intéressante de diversification pour un portefeuille qui investit principalement en euros, car le risque de baisse de la devise est partiellement compensé par des taux d'intérêt plus élevés.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements.



ce que vous devez également savoir

Un investissement dans optinote new zealand 2 peut comporter des avantages, mais aussi certains risques.

Si vous investissez dans optinote new zealand 2, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de crédit** : si l'émetteur et/ou le garant d'optinote new zealand 2 (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement encore être versés. De plus, en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **d'un risque de change** : cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros pour l'investisseur peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars néo-zélandais, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros. Le risque de change est plus élevé pour l'investisseur ne disposant pas d'un compte en devises (NZD) étant donné que le risque de change se réalisera automatiquement au moment du paiement du coupon annuel et du remboursement du capital.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres optinote new zealand 2 avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité** : cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement un prix de rachat, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour plus d'informations, voir fiche technique, rubrique « marché secondaire ».

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 6 mai 2015 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme, - EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 9 septembre 2014 par la FSMA, et du résumé en français s'y rapportant, du supplément au prospectus daté du 18 novembre 2014 en anglais, et son résumé en français, ainsi que de tous les éventuels suppléments ultérieurs en anglais et du résumé de ces éventuels suppléments ultérieurs en français et, en particulier, des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et à leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, dans la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Emetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas.
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P: A/A-1 avec perspective positive. Moody's: A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 8 mai 2015. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code Isin	XS1233557922
Distributeur –Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 18 mai 2015, 9h00 au 17 juillet 2015, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	24 juillet 2015
Echéance	24 juillet 2021
Devise	NZD
Valeur nominale	2.000 NZD par coupure
Montant de l'émission	Minimum 10 millions NZD et maximum 150 millions NZD.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	1,7% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en NZD, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit chaque année à un coupon brut de 4% en NZD.
Rendement actuariel brut	3,68% en NZD, max 1,70% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier.
Rendement actuariel net	2,69% en NZD, déduction faite d'un maximum de 1,70% de frais de souscription et de 25% de précompte mobilier.
Dates de paiement du coupon annuel	24 juillet 2016, 24 juillet 2017, 24 juillet 2018, 24 juillet 2019, 24 juillet 2020 et 24 juillet 2021.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres - gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix du titre »). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25%. Il est libératoire ; • taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Classe de risque	D sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote new zealand 2, sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier sur ce site toute modification du profil de risque.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil défensif à offensif pour autant que les limites fixées par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Risque de change	Cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. À l'échéance, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros par l'investisseur peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars néo-zélandais, et par conséquent exposés au risque de change au moment de la conversion en euros. Le risque de change est plus élevé pour l'investisseur ne disposant pas d'un compte en devises (NZD) étant donné que le risque de change se réalisera automatiquement au moment du paiement du coupon annuel ou du remboursement du capital.
Valeur de marché	Publiée trimestriellement sur www.axabank.be à partir de la date de paiement.

VOUS SOUHAITEZ :

- un coupon annuel brut en NZD de 4% par an pendant six ans
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant

alors optinote new zealand 2 peut vous intéresser.

Cette offre est valable du 18 mai au 17 juillet 2015 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans tarder chez votre Agent bancaire AXA, qui veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en dollars néo-zélandais et à vous rembourser, à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais.

En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit. Etant donné que tant le versement des coupons annuels que le remboursement du capital investi à l'échéance finale se font en dollars néo-zélandais, il est possible qu'après la conversion de ces montants en euros, vous perceviez plus ou moins que le coupon brut initial ou le capital de départ, en fonction du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro au moment de la conversion.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

réinventons / la banque

